

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le Comité demande au gouvernement de répondre à ce rapport conformément à l'article 109 du Règlement.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents du sous-comité sur le Centre national des Arts et du Comité permanent des communications et de la culture (fascicules 1, 2 du sous-comité sur le Centre national des Arts et le fascicule 1 du Comité permanent des communications et de la Culture) est déposé.

Respectueusement soumis,

FELIX HOLLMANN,  
Président.